



La lettre Agriculture et Alimentation de la France insoumise

Numéro 13 - Janvier 2019

ÉDITORIAL

Les droits des paysans reconnus ! ... mais pas par la France

La « déclaration des droits des paysans et autres personnes travaillant en zone rurale¹ » a finalement été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 17 décembre dernier à New-York. Cent vingt-deux pays, représentant 75 % de la population mondiale se sont prononcés en faveur du texte, huit ont voté contre et 54 pays se sont abstenus. C'est une grande victoire pour les paysannes et paysans de la Via Campesina, l'un des plus grands mouvements sociaux du monde avec 250 millions de membres, qui a porté cet instrument international depuis près de vingt ans, et c'est une bonne nouvelle pour tous les producteurs d'aliments à petite échelle et les travailleurs ruraux, dont les conditions d'existence sont dans de nombreux cas extrêmement difficiles.

Hormis le Portugal, fidèle à son soutien à l'agriculture familiale et à l'engagement pris dans le cadre de la Coordination des Pays de Langue Portugaise (CPLP), et au Luxembourg qui ont soutenu la déclaration, la plupart des pays de l'Union européenne dont la France

se sont abstenus. Les efforts ont pourtant été importants de la part de la délégation de Bolivie, qui présidait le processus, pour négocier le texte afin qu'il obtienne un vaste consensus, condition nécessaire à sa réelle utilisation par les pays l'adoptant.

Pour les organisations qui ont porté le plaidoyer pour la déclaration en France auprès des différents ministères concernés, la déception est réelle. « *Après certains contacts, nous avons cru que la France pourrait voter en faveur* », explique Pascal Erard, du Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI) et de Co-ordination Sud, réseau des organisations françaises de solidarité nord-sud. Il précise que « *la Commission nationale consultative des droits de l'homme, qui rassemble toutes sortes de personnalités a voté à l'unanimité un avis en soutien à la déclaration. Malgré cela, la France est restée sur une position frileuse* ». Pour Geneviève Savigny de la Confédération paysanne, « *la France a bloqué essentiellement sur le droit aux semences, et se trouve*

en pleine contradiction entre la défense de la transition agroécologique et celle des intérêts de l'industrie semencière ».

Difficile de défendre « en même temps » les paysans du monde y compris les plus modestes, et les accords de libre échange.

Difficile de se présenter comme le pays leader de l'agroécologie, de présenter une personnalité française au poste de Directeur général de la FAO², et de s'abstenir de soutenir un instrument international à même de renforcer le rôle des premiers garants de la sécurité et de la souveraineté alimentaire, les paysannes et les paysans.

Nous dénonçons cette attitude de la France. Encore une fois est démontré que, derrière le « en même temps », c'est bien le camp de l'agrobusiness et de la finance qui, au moment des choix finaux, est défendu et représenté par le gouvernement Macron-Philippe.

¹ <https://viacampesina.net/downloads/PDF/FR-3.pdf>

² Catherine Geslain-Lanéelle a été proposée par la France comme unique candidate de l'Union Européenne au remplacement de l'actuel directeur Jose Graziano Da Silva.



Chambres d'agriculture : occasion ratée de refondre une gouvernance biaisée

Dans les campagnes, le mois de janvier sera rythmé par les élections professionnelles agricoles qui visent à renouveler les élus des 103 chambres d'agriculture. Les sessions des chambres départementales seront composées de 5 collèges pour un total de 33 élus, dont 18 pour le seul collège 1 (chefs d'exploitation). Les électeurs auront le choix entre 5 syndicats agricoles : la FNSEA, les Jeunes Agriculteurs, la Coordination Rurale, la Confédération Paysanne et le MODEF.

Lors du mandat 2013-2019, le duo FNSEA-JA, promoteur de l'agro-business et de la disparition des paysans au profit d'agri-managers, aura dirigé 95 % des chambres avec une large majorité en leur sein grâce aux 55 % de voix obtenus en 2013. Le mode de scrutin est largement biaisé : la moitié des sièges du

collège 1 est attribuée au syndicat arrivé en tête et le reste est réparti à la proportionnelle entre toutes les listes. C'est ainsi que s'entretient la cogestion de la politique agricole, en faveur d'une agriculture industrielle dont on connaît les travers.

Et malgré les recommandations de la Cour des Comptes en 2017¹ de supprimer les collèges 4 et 5, le Crédit Agricole, Groupama, la MSA ou les Coopératives seront encore représentées dans le mandat 2019-2025. Une occasion ratée de faire reculer une vision court-termiste et productiviste de l'agriculture dans le modèle de développement proposé et les orientations prises par les chambres d'agriculture.

Si aujourd'hui les chambres remplissent 3 grandes missions que sont la représentation (100M€), le



développement (550M€) et des missions de service public comme l'installation (70M€), nous estimons qu'elles devraient exclusivement remplir une mission de service public, notamment pour appuyer la transition écologique de l'agriculture (installation de nombreux jeunes agriculteurs, le développement de l'agriculture biologique, la sortie du glyphosate et autres pesticides nuisibles et la lutte contre l'artificialisation des sols en sanctuarisant le foncier agricole et naturel, etc.).

L'ANDES en redressement judiciaire

L'Association Nationale des Epicerie Solitaires (ANDES) est en redressement judiciaire. Dans les éventuels repreneurs, le groupe SOS, sorte de holding de l'économie sociale et solidaire est en cours de discussion. L'ANDES est mise en avant par l'État comme une association innovante dans le domaine de l'aide alimentaire : les chantiers d'insertion dans les marchés d'intérêt nationaux comme Rungis, des épicerie dites solidaires pour distribuer des produits alimentaires en échanges d'une contre-partie financière de 20 à 50% des prix du marché pour les bénéficiaires et le programme Uniterres. Ce programme avait pour ambition d'acheter à des agriculteurs en difficulté, des fruits et

des légumes pour les distribuer dans les épicerie.

L'idée, c'était à la fois de soutenir une agricul-

ture locale (y compris sa reconversion) et d'améliorer nutritionnellement l'alimentation des bénéficiaires. Ce programme a fait ses preuves sur plusieurs régions et a été suivi par plusieurs chercheurs. Une de leurs études montre qu'il est plus intéressant socialement et plus rentable économiquement de soutenir ces maraîchers plutôt que de leur verser le RSA. Pour autant, ce programme est liquidé et les salariés également.

On s'interroge sur la nature de l'endettement pour une association dont le budget annuel de 12 Millions d'euros est constitué de subventions publiques à 87% : problème de gestion ou autres difficultés non révélées à ce jour ?

Dominique Paturel

¹ rapport public annuel de la cour des comptes paru en février 2017. Page 733 - <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/EzPublish/17-chambres-agriculture-Tome-1.pdf>

Quand le Conseil Constitutionnel sabre la loi Agriculture et Alimentation

Nous vous présentions dans la lettre du mois de Juin 2018 notre constat sur la loi dite EGAlim, portant sur l'agriculture et l'alimentation. Nous vous disions alors notre amertume de voir émerger, après des mois d'États Généraux de l'Alimentation et des milliers d'heures de débat, une loi étriquée dont l'objectif principal semblait être de ne surtout enfreindre aucune règle de libre-concurrence. Il semblait alors peu probable que cette loi permette aux agriculteurs et aux agricultrices de retrouver un tant soit peu de pouvoir face aux géants de la distribution, et donc un revenu décent. Il semblait tout autant illusoire de penser que cette loi apporterait de vraies solutions aux problèmes d'accès à une alimentation de qualité que connaissent un très grand nombre de nos concitoyens. Alors, tout au plus, pouvions-nous y déceler quelques avancées, parmi lesquelles l'autorisation de la vente de semences non-inscrites au catalogue officiel (mais aux seuls jardiniers amateurs !), des obligations d'étiquetage renforcées permettant aux citoyens d'être renseignés sur la provenance des produits qu'ils achètent, et une expérimentation de l'abattage à la ferme.

Cela c'était avant. Avant que le Conseil Constitutionnel, saisi par des sénateurs et sénatrices, rende son avis et retoque une grande partie du texte, dont la quasi-totalité des rares avancées obtenues. Ce sont pas moins de 23 amendements qui ont été invalidés au motif qu'ils seraient des « cavaliers législatifs », non-présents dans le projet de loi initial, et sans lien direct ou indirect avec celui-ci.

C'est notamment le cas des articles 32, 35, 36, 40 et 43 qui rendaient obligatoire l'étiquetage de la provenance des miels, du vin, et des huîtres, ainsi que le lieu d'affinage des fromages fermiers. L'article 31 interdisant l'utilisation de termes liés traditionnellement aux produits issus d'animaux (beurre, crème, steak, etc.) pour des produits végétaux a connu le même sort.

Au milieu de cette hécatombe, nous cherchons les rares avancées qui subsistent... et nous en trouvons peu !

Autre article supprimé, l'article 78 qui autorisait la vente de variétés de semences relevant du domaine public (semences dites paysannes) aux jardiniers amateurs.

Plusieurs articles visant à mieux intégrer les enjeux de préservation de l'environnement dans le monde agricole ont été supprimés, notamment l'article 86, qui précisait que l'enseignement agricole doit contribuer à l'éducation à la préservation de la biodiversité et des



sols, et l'article 56, qui prévoyait que des représentants d'associations de protection de l'environnement siègent aux comités nationaux de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité. Un autre article (art. 37), qui ajoutait la promotion des produits alimentaires n'ayant

pas contribué à la déforestation à la liste des objectifs assignés à la politique conduite dans le domaine de la qualité et de l'origine des produits alimentaires, a également été invalidé. Tout comme celui (art. 49) qui prévoyait la remise au Parlement d'un rapport du Gouvernement sur la déforestation importée et assignait à l'État l'objectif de ne pas acheter de produits ayant contribué à la déforestation.

Au milieu de cette hécatombe, nous cherchons les avancées qui subsistent... et nous en trouvons peu ! Notons l'autorisation d'une expérimentation d'abattage à la ferme pendant 2 ans, et l'interdiction en 2020 de la vente et de l'utilisation des gobelets, verres et assiettes en plastique non biosourcés... Oui, la montagne a bel et bien accouché d'une souris.

Léa Lugassy

Rapporteuse de l'équipe Agriculture et Alimentation de la France Insoumise



Des nouvelles du groupe parlementaire

Après une année 2018 marquée par l'examen du projet de loi agriculture et alimentation, les député·e·s insoumis·es continuent à se mobiliser sur les questions agricoles en ce début d'année 2019.

Mi-janvier, Loïc Prud'homme a saisi le Conseil d'État pour obliger le gouvernement à interdire un additif alimentaire dangereux, le dioxyde de titane, comme le prévoit l'article 53 de cette loi. Bruno Le Maire refusait de signer les arrêtés ministériels permettant cette interdiction. Le gouvernement a indiqué depuis ne vouloir les signer que le 15 avril. Le seul but de cet additif est de colorer d'un blanc intense les aliments, sans apporter aucun autre bénéfice au produit que l'amélioration de sa performance commerciale. Tant pis pour la

santé de celles et ceux qui ingèrent ces produits quotidiennement. Le Dioxyde de Titane est jugé dangereux par les études scientifiques de l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) ou encore de l'ANSES (Agence nationale de la sécurité sanitaire de l'alimentation), il doit être interdit immédiatement.

Bénédicte Taurine continue à mener le combat pour l'interdiction du glyphosate. À la suite de l'annulation de l'autorisation de mise sur le marché du Roundup360, le produit de Monsanto à base de glyphosate, par le tribunal administratif de Lyon au nom du principe de précaution et des révélations sur le copié-collé à plus de 70% des études de Monsanto dans le rapport d'évaluation qui a servi de socle au



Bénédicte Taurine, députée France Insoumise.

renouvellement de l'autorisation du glyphosate par les instances européennes, la députée insoumise a interpellé vigoureusement le ministre De Rugy sur l'inaction du gouvernement. Elle a aussi encouragé l'action de l'association Campagne Glyphosate qui analyse la contamination de la population au glyphosate et mène des actions en justice contre Monsanto.

À lire

L'essayiste spécialiste de l'Histoire de l'alimentation, Paul Ariès, s'adresse à la fois aux omnivores, aux éleveurs et aux végétariens à travers sa *Lettre ouverte aux mangeurs de viandes qui souhaitent le rester sans culpabiliser*. Il utilise un ton direct et simple, accessible à tous.

Ce livre, dernier en date, fait suite à la parution dans Médiapart en mars 2018 d'un appel co-signé avec Jean Ziegler, Carlo Petrini et Joreff Zisyadis intitulé « *Pour une nouvelle alliance entre animaux, éleveurs et mangeurs !¹* ».

Il déconstruit une à une les contradictions des défenseurs de la cause animale en faisant appel à de nombreuses références et nous fait apparaître les ficelles du théâtre qui se joue sous nos yeux.

Il nous rappelle notamment que les végétariens ne sont autres que des VRP des biotechnologies

dont nous ne voulons pas, et en particulier de ce qu'il est habilement appelé les viandes propres. Il dénonce ainsi le rôle d'« idiot utile du capitalisme » que jouent les végétariens qui ne sont ni super-écologistes, ni les promoteurs d'un nouvel humanisme.

À travers un éloge du fumier animal, il démontre l'indispensable complémentarité entre élevage et agriculture qui fait évidemment écho au projet d'agriculture écologique et paysanne que nous défendons.



¹ <https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/200318/pour-une-nouvelle-alliance-entre-animaux-eleveurs-et-mangeurs>

